

Département de la Mayenne Arrondissement de Laval Commune de BEAULIEU-SUR-OUDON

## N°2021-082

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du mardi 9 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un le mardi 9 novembre à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle annexe de la mairie sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 03/11/2021 Date d'affichage 03/11/2021

---

Nombre de conseillers : 14 Nombre de présents : 9 Nombre de votants : 14 Procurations : 5 **Etaient présents**: Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Béatrice GUEGAN, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Véronique BOISARD, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER.

Étaient absents excusés : Madame Alexandra FOUCAULT a donné pouvoir à Madame Florence CHASSÉ, Madame Marion VEISTROFFER a donné pouvoir à Monsieur Nicolas GAZENGEL, Monsieur Emmanuel HOUSSAIS a donné pouvoir à Monsieur Anthony ROULLIER, Monsieur Bernard THIREAU a donné pouvoir à Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Julien MOREAU a donné pouvoir à Madame Véronique BOISARD.

Était absent non excusé : néant.

Formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Pascal LIVENAIS a été élu secrétaire de séance.

## MISE EN PLACE D'UNE APPLICATION MOBILE DESTINÉE AUX CITOYENS

Rapporteur: Béatrice GUÉGAN

## Présentation de la décision

Afin de mieux communiquer et informer en temps réel nos concitoyens, la souscription d'une application mobile a été étudiée.

Cette application téléchargeable sur un mobile ou tablette est un service qui permettra aux citoyens d'être informés de tous les évènements importants se passant sur la commune.

Le prix de cette application est de 20 € HT par mois et le contrat est d'une durée de 36 mois à charge de la collectivité. Les 3 premiers mois sont offerts, le coût sera donc de 660 € HT.

Monsieur Le Maire propose aux membres du conseil municipal de mettre en place cette application et l'autoriser à signer tous documents relatifs à cette décision.

Délibération adoptée après vote à main levée, par :

Pour: 14 voix Contre: 0 voix Abstention: 0 voix

Pour copie conforme, A BEAULIEU-SUR-OUDON, le 9 novembre 2021. Le Maire, Anthony ROULLIER